

DÉLIBÉRATION n° 2025-037 de la séance du 13/11/2025

OBJET : Taux de cotisation et tarifs 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Taux de cotisation et tarifs 2026

EXPOSÉ

Le débat d'orientation budgétaire a permis aux membres du conseil d'administration de partager la situation financière du Centre de gestion en cette fin d'exercice 2025 et de se prononcer sur les orientations stratégiques et financières de l'exercice 2026.

Ces orientations conduisent à maintenir en 2026 les taux des cotisations et contribution ainsi que les tarifs des prestations facultatives à un niveau équivalent à celui de l'exercice 2025 à travers une grille de tarifs équilibrée, cohérente et lisible.

Taux de cotisation

Pour l'année 2026, les taux des cotisations et contribution restent ainsi identiques aux taux appliqués en 2025 soit :

- Cotisation obligatoire des collectivités et établissements affiliés : 0,8% de la masse salariale brute ;
- Cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés : 0,3% de la masse salariale brute ;
- Contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés : 0,12% de la masse salariale brute.

Tarifs des prestations

Pour mémoire, au cours de l'année 2025, notre offre de service s'est enrichie d'une prestation supplémentaire en lien avec les besoins exprimés par les collectivités :

- **Mission d'appui à la prévention de l'usure professionnelle** : afin d'appréhender les problématiques d'usure professionnelle dans toutes leurs dimensions (prévention-santé, organisationnelles, managériales), dans une approche globale et intégrée, cette prestation se traduit par un diagnostic et la construction d'un plan d'action personnalisé avec chaque employeur. La tarification de la prestation est alignée sur le tarif d'intervention à la demi-journée soit 356 € pour les collectivités et établissements affiliés et 420 € pour les non affiliés.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 26 voix pour :

- **Arrête** les taux de cotisation suivants pour l'année 2026 :

- Cotisation obligatoire des collectivités et établissements affiliés : 0,8% de la masse salariale brute ;
- Cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés : 0,3% de la masse salariale brute ;
- Contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés : 0,12% de la masse salariale brute.

- Fixe les taux et tarifs suivants pour l'année 2026 :**

Prestation	Tarif collectivités affiliées	Tarif collectivités non affiliées	
Assurance du risque statutaire	0,16% de la masse salariale affiliée	sans objet	
Santé au travail			
Adhésion à l'offre de service	0,51% de la masse salariale brute	0,51% de la masse salariale brute	
Visite médicale programmée non honorée (Cf. convention)	70 €	70 €	
Visite médicale à la demande des collectivités non suivies	70 €	70 €	
Secrétariat du Conseil médical			
Dossier présenté par les collectivités relevant du périmètre d'un autre CDG mais affectant des agents en Loire-Atlantique (<i>délibération du 14/11/2014</i>)	sans objet	80 €	
Prévention des risques professionnels			
Mission d'appui à la prévention de l'usure professionnelle	½ journée : 356 € 1 journée : 712 €	½ journée : 420 € 1 journée : 840 €	
Mission d'inspection (ACFI)			
Accompagnement à l'élaboration du document unique (DU)			
Paies			
Paies permanentes	À l'adhésion : 500€ + 21€/dossier de fonctionnaire et 9€/dossier de contractuel ou élu puis 13 € par bulletin de salaire		
Expertise paie	89€ / heure	105€/heure	
Paies temporaires	21 € par bulletin de salaire		
Carrières			
Editions des agents promouvables	Abonnement annuel de 150 € + 21 € par dossier agent traité		
Expertise carrière	89€ / heure	105€ / heure	
Emploi, recrutement et conseil en organisation			
Gestion des archives	50 € / heure	Associations exerçant une mission de service public (<i>délibération du 18/10/2017</i>) : 50 €/ heure	
Missions temporaires	Coût salarial + 13% de frais de gestion	Coût salarial + 13% de frais de gestion	
Publication des offres d'emploi	sans objet	70€ par annonce (pour les organisations non adhérentes au socle commun)	
Conseil en organisation, RH, management et recrutement (dont coaching)	½ journée : 356 € 1 journée : 712 €	½ journée : 420 € 1 journée : 840 €	
Analyse de profils personnels	712 € par candidat et par jour		
Ateliers Métiers	223 € par participant	263 € par participant	
Ateliers Management	223 € par participant	263 € par participant	

Bilan de parcours professionnel	1 780 €	2 100 €
Appui à la conception du Plan individuel de développement des compétences	445 €	525 €
Objectif recrutement	445 €	525 €
Médiation		
Forfait de 8 heures	712 €	840 €
Heure supplémentaire	89 €	105 €

- **Autorise** le Président du Centre de gestion ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD